

Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Bilan d'activité 2023
Mars 2024

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DES CHRS ARGOS, KER GALLO ET CLARA ZETKIN.....	3
2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION	4
2.1. Le CHRS Argos	5
2.1.1 Typologie du public présent sur l'année	
2.1.2 Les sorties	
2.1.3 Durée de séjour et taux d'occupation	
2.2. Le CHRS Ker Gallo	10
2.2.1 Typologie du public présent sur l'année	
2.2.2 Les sorties	
2.2.3 Durée de séjour et taux d'occupation	
2.3. Le CHRS Clara Zetkin.....	15
2.3.1 Typologie du public présent sur l'année	
2.3.2 Les sorties	
2.3.3 Durée de séjour et taux d'occupation	
4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES	20
5. TEMOIGNAGES	22
6. RESSOURCES HUMAINES	23
7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT	24
8. DEMARCHE QUALITE ET PLAN D' ACTIONS	25
9. PERSPECTIVES POUR 2024	27

1. PRESENTATION DU POLE ET DES CHRS ARGOS, CLARA ZETKIN ET KER GALLO

Le pôle **LOGEMENT-HEBERGEMENT** comprend des actions diversifiées et complémentaires pour permettre aux personnes accueillies ou accompagnées de bénéficier d'un **parcours résidentiel** qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

- Des mesures d'Accompagnement Social Renforcé dans le Logement (ASRL)
- Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- Des mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)
- Des appartements individuels dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire (ALT)
- 2 appartements de Placement Extérieur en alternative à l'incarcération
- De l'Intermédiation Locative (IML)
- Une action visant la préparation à la sortie de maison d'arrêt en partenariat avec le SPIP (DPSMA)
- Accompagnement à la constitution de dossiers DALO/DAHO (Saint-Brieuc et Loudéac)
- Deux structures d'hébergement d'urgence (Hybritel : 54 places et Hybiscus : 26 places)
- Une pension de famille (30 places)
- Des places de stabilisation (6 places)
- Des évaluations sociales en tant que structure relais du SIAO
- **77 places en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (ARGOS, Ker GALLO, Clara ZETKIN)**

Les CHRS sont des établissements sociaux et médico-sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Ils ont une **mission d'insertion**, c'est-à-dire de prise en charge globale sur les plans administratif, familial, formation et emploi, santé, logement... afin de permettre à la personne de bâtir un projet de vie autonome.

L'admission dans la structure est faite pour une durée déterminée et renouvelable : la situation de la personne accueillie doit faire l'objet d'un bilan tous les six mois. L'objectif est que la personne ou la famille accède à une insertion durable en milieu ordinaire adapté (logement, emploi...).

Les **CHRS ARGOS** et **KER GALLO** accueillent tout public (homme, femme, couple avec ou sans enfant) âgé de 18 à 65 ans, dont la situation justifie un hébergement et qui accepte de s'engager dans une démarche d'insertion et de réinsertion sociale au travers de la contractualisation d'un projet d'hébergement.

Le **CHRS Argos**, implanté à Saint-Brieuc dispose de 16 logements pour une capacité d'accueil de 33 places - en dehors d'une structure collective - répartis sur les villes de Saint Brieuc et Ploufragan. Ces appartements, du studio au T4 permettent d'accueillir aussi bien des personnes seules que des familles avec enfants.

Le **CHRS Ker Gallo**, implanté à Loudéac, dispose quant à lui, de 5 logements pour une capacité d'accueil de 10 places - en dehors d'une structure collective - répartis sur la ville de Loudéac. Ces appartements, du type 1 au type 4 permettent d'accueillir également des personnes isolées ou des familles.

Le **CHRS Clara ZETKIN**, implanté à Saint-Brieuc, est spécialisé dans l'hébergement et l'accompagnement des femmes majeures victimes de violences conjugales ayant un besoin de protection et demandeuses d'un soutien psychosocial pour elles et leurs enfants.

Le CHRS propose 2 modes d'hébergement, 5 logements dans une structure collective avec une capacité de 14 places et 7 appartements extérieurs avec une capacité de 20 places. La typologie des appartements, du studio au T4 permet d'accueillir des femmes avec ou sans enfants.

Depuis février 2011, l'admission en CHRS n'est effective qu'après l'étude de la demande et l'attribution d'une place par la Commission Unique d'Attribution (CUA) du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)¹ qui se réunit une fois par quinzaine. Par ailleurs, conformément à l'article R.345-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le responsable du CHRS peut s'opposer de façon argumentée à une attribution formulée par la CUA.

¹ Circulaire du 8 avril 2010 définissant les objectifs et les principes d'organisation des SIAO.

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

Sur les 3 CHRS en 2023, nous avons accueillis **54 ménages**, soit 4 ménages de plus qu'en 2022 :

- 23 ménages pour Argos (3 de moins qu'en 2022)
- 10 ménages pour Ker Gallo (2 de plus qu'en 2022)
- 21 ménages pour Clara Zetkin (5 de plus qu'en 2022)

Cela représente un total de **124 personnes**. Nous avons comparativement accueilli 115 personnes en 2022.

Pour précision :

- **60 adultes** (29 pour Argos, 10 pour Ker Gallo, 21 pour Clara Zetkin)
- **64 enfants** (17 pour Argos, 8 pour Ker Gallo, 39 pour Clara Zetkin)

EFFECTIF PRESENT	2023	
	MENAGES	%
Hommes seuls	10	19
Femmes seules	7	13
Couple sans enfant	2	4
Couples avec enfant(s)	3	5
Familles monoparentales	32	59
TOTAL	54	100%

EFFECTIF PRESENT	2022	
	MENAGES	%
Hommes seuls	9	18
Femmes seules	8	16
Couple sans enfant	4	8
Couples avec enfant(s)	5	10
Familles monoparentales	24	48
TOTAL	50	100%

La composition des ménages accueillis en 2023 est sensiblement identique à celle de l'année 2022. Nous notons une part légèrement plus importante des couples avec enfant(s) (+ 5 points).

Pour précision le CHRS Clara Zetkin ne disposant que d'un logement pour personne isolée, son public est principalement composé de femmes seules avec enfant(s).

Plus de la moitié des ménages accueillis sont des familles monoparentales. C'est un chiffre stable en comparaison avec les années précédentes.

2.1 CHRS ARGOS de SAINT-BRIEUC

23 ménages accueillis en 2023 soit 46 personnes au total

- 18 hommes
- 11 femmes
- 17 enfants

2.1.1 Typologie du public présent sur l'année

EFFECTIF PRESENT	2023		2022	
	PERSONNES	%	PERSONNES	%
Hommes	18	39%	17	35%
Femmes	11	24%	17	35%
Enfants	17	37%	15	30%
TOTAL	46	100%	49	100%

CONFIGURATION FAMILIALE	2023					2022				
	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes
Isolé	10	44%	10	9	1	11	42%	11	7	4
Isolé + 1 enfant	4	17%	8	1	3	5	19%	10	1	4
Isolé + 2 enfants	1	4%	3	2	1	1	4%	3	0	1
Isolé + 3 enfants	2	9%	8	1	1	1	4%	4	1	0
Isolé + 4 et plus	0	0%	0	0	0	0	0%	0	0	0
Couple	2	9%	4			4	15%	8		
Couple + 1 enfant	3	13%	9			3	12%	9		
Couple + 2 enfants	1	4%	0			1	4%	4		
Couple + 3 enfants	0	0%	0			0	0%	0		
Couple + 4 et plus	0	0%	0			0	0%	0		
TOTAL	23	100%	42			26	100%	49		

Nous notons sur l'année 2023 une part moins importante de femmes accueillies. Ce chiffre est à mettre en lien avec le fait que nous accueillons des pères qui ont des droits de visites et d'hébergement. Auparavant il s'agissait surtout de femmes seules avec enfant.s.

A l'instar des années précédentes, les personnes seules, principalement des hommes, sont les ménages les plus représentés. Cela correspond à la typologie des ménages reçus en entretien d'évaluation sociale SIAO.

Les configurations familiales des ménages accompagnés en 2023 sont sensiblement les mêmes qu'en 2022.

Une spécificité existe sur le CHRS Argos avec l'accueil d'un couple bénéficiant d'un accompagnement « Place de stabilisation » mais hébergé sur le dispositif CHRS. Il s'agit d'un fonctionnement qui a été proposé en lien avec la DDETS et validé en CUA du SIAO pour permettre leur accompagnement jusqu'alors impossible puisqu'ils étaient orientés vers le dispositif des places de stabilisation alors qu'aucune place n'existe pour les couples sur le département.

Âges des personnes

Âges des personnes	2023		2022	
	PERSONNES	%	PERSONNES	%
0-17 ans	16	35%	15	31%
18-25 ans	6	13%	11	22%
26-35 ans	6	13%	8	16%
36-45 ans	10	22%	6	12%
46-55 ans	6	13%	6	12%
56-65 ans	2	4%	3	6%
Plus de 65 ans	0	0%	0	0%
TOTAL	46	100%	49	100%

Cette année, la part des « 18-25 ans » est en légère diminution (- 9 points) alors que celle des 36-45 ans augmente (+ 10 points).

■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2023		2022	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Briec	16	70%	20	77%
Saint Briec Agglo	0	0%	1	4%
LCBC*	1	4%	1	4%
Autres communes du département 22	5	22%	3	11%
Autres départements	1	4%	1	4%
TOTAL	23	100%	26	100%

* Loudéac Communauté Bretagne Centre

Les personnes accueillies au CHRS Argos viennent principalement de Saint Briec. L'ancrage territorial est pris en compte lors des évaluations sociales SIAO et des attributions.

■ Orientation des ménages

ORIENTATION DES MENAGES	2023		2022	
	MENAGES	%	MENAGES	%
MDD	5	22%	7	27%
Services de l'Emploi (Pôle emploi, Mission Locale, Ohé P, Organismes de formation...)	0	0%	1	4%
SPIP	0	0%	0	0%
ADALEA	6	26%	8	31%
Usager lui-même	7	31%	5	19%
115	1	4%	0	0%
Autre	4	17%	5	19%
TOTAL	23	100%	26	100%

* Autre : boutique Logement : 1 – HUPP : 1 – AMISEP : 1 – CADA : 1

Ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation. Nous remarquons cette année, parmi les ménages que nous accueillons, une part plus importante de personnes ayant sollicité elles-mêmes le SIAO pour formuler leur demande d'hébergement.

La MdD reste un partenaire important du CHRS : le lien avec les ASS de secteur est maintenu ou construit durant la période d'hébergement car il s'agira souvent d'un relais nécessaire à la sortie du dispositif.

Le délai moyen d'attente avant une attribution en CHRS sur le secteur de Saint Briec est de 32,2 semaines soit une augmentation de près de 6 semaines par rapport à l'année passée. Pour une personne seule, ce délai atteint 62,3 semaines. Ces chiffres illustrent un besoin bien supérieur à l'offre que nous proposons.

7 ménages ont intégré le CHRS Argos au cours de l'année 2023 dont 5 personnes isolées.

■ Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	2023		2022	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	1	4%	0	0%
< 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	13	57%	14	54%
De 600 à 1 000 €	5	22%	5	19%
Plus de 1 000 €	4	17%	7	27%
TOTAL	23	100%	26	100%

NATURE des RESSOURCES	2023		2022	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA	11	48%	10	38%
RSA + salaire (prime d'activité)	1	4%	1	4%
Allocation de Retour à l'Emploi / ASS	2	9%	3	11%
Indemnités journalières	0	0%	0	0%
AAH	1	4%	2	8%
Indemnités de formation	0	0%	0	0%
Salaire	3	13%	4	16%
Retraite	0	0%	0	0%
Sans ressources	1	4%	0	0%
Autre ressources*	4	18%	6	23%
TOTAL	23	100%	26	100%

* Autres ressources : Garantie Jeune : 2 – Prestations familiales : 2

Près de la moitié des ménages accueillis perçoit le RSA. La proportion des ménages percevant plus de 1 000€ par mois est en diminution (- 10 points) en 2023 ce qui peut traduire une plus grande précarité.

Il est important de relever que 15% des ménages ont un salaire, il s'agit souvent de personnes en emplois précaires et parfois en parcours d'insertion (Ateliers et Chantiers d'Insertion notamment).

Deux ménages percevaient uniquement les prestations familiales. Il s'agit de personnes ayant des titres de séjours en cours de validité mais qui n'ouvrent pas le droit au RSA. L'accès à l'emploi, de par la présence de jeunes enfants ou de par des problématiques de santé reste complexe.

2.1.2 Les sorties

Les difficultés d'accès au logement sont toujours d'actualité : à l'identique de l'année 2022, 10 ménages sont sortis du CHRS en 2023. Au 31 Décembre trois hébergements étaient en cours de préparation pour de nouvelles attributions.

- Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	0	0%	0	0%
< 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	7	70%	2	20%
De 600 à 1 000 €	1	10%	3	30%
Plus de 1 000 €	2	20%	5	50%
TOTAL	10	100%	10	100%

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA	3	30%	5	50%
RSA + salaire	0	0%	0	0%
Salaire	2	20%	3	30%
ARE / ASS	1	10%	1	10%
Prestations familiales	2	20%	1	10%
AAH	0	0%	0	0%
Indemnités journalière	0	0%	0	0%
Sans ressources	0	0%	0	0%
Autres Ressources*	2	20%	0	0%
Retraite	0	0%	0	0%
TOTAL	10	100%	10	100%

* Autres ressources : Garantie Jeune : 2

Comme les années précédentes, nous avons accompagné beaucoup de ménages dans la gestion budgétaire pour leur permettre l'accès au logement dans des conditions favorables. Ce travail est parfois limité pour des petits budgets où les axes de manœuvre sont minimes.

- Le logement

SITUATION des MENAGES à l'ENTREE	2023		2022	
	MENAGES	%	MENAGES	%
SDF/ logement de fortune	0	0%	1	10%
115	0	0%	1	10%
Expulsion	1	10%	2	20%
Hébergé chez un tiers	3	30%	2	20%
Hébergé (stabilisation, CHRS, ALT)	1	10%	1	10%
Incarcéré	0	0%	1	10%
Hospitalisation	0	0%	1	10%
Autre *	5	50%	1	10%
TOTAL	10	100%	10	100%

* Autre : Hébergement d'urgence / 115 : 5

Nous relevons sur cette année 2023 que la moitié des ménages sortis du CHRS Argos étaient, avant leur arrivée, hébergés par le 115 en hébergement d'urgence.

SITUATION des MENAGES à la SORTIE	2023		2022	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Accès à un logement	8	80%	7	70%
-> parc privé	0	0%	2	20%
-> parc public	8	80%	5	50%
-> logement adapté	0	0%	0	0%
Hébergement en structure (ALT, foyer...)	0	0%	1	10%
Hébergement chez un Tiers	1	10%	1	10%
Autre*	0	0%	0	0%
Situation inconnue	1	10%	1	10%
TOTAL	10	100%	10	100%

A la sortie, **8 ménages ont accédé au logement, soit 80 % des sorties en 2023**, il s'agit exclusivement d'accès aux logements du parc public. L'outil « capacité à habiter » et le partenariat étroit avec les bailleurs sociaux est facilitateur.

Une personne a souhaité aller vivre chez un tiers et une autre n'a pas adhéré à l'accompagnement.

2.1.3 Durée de séjour et taux d'occupation

DUREE de SEJOUR	2023		2022	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Moins d'un mois	0	0%	0	0%
De 1 à 3 mois	1	10%	0	0%
De 3 à 6 mois	0	0%	0	0%
De 6 à 9 mois	0	0%	3	30%
De 9 à 12 mois	0	0%	2	20%
Plus de 12 mois	9	90%	5	50%
TOTAL	10	100%	10	100%

La durée moyenne de séjour en 2023 est de 605 jours soit environ 19,8 mois. Elle était de 390 jours en 2022.

Le contexte saturé du logement locatif sur notre territoire et la pénurie de petits logements, notamment dans le parc social, expliquent en partie cette augmentation. Nous observons également une dégradation des situations des personnes accueillies, pour lesquelles il est nécessaire d'accorder du temps avant l'accès au logement autonome pour que celui-ci tienne dans la durée.

Le taux d'occupation du CHRS ARGOS en 2023 est de 93% (81% en 2022)

2.2 CHRS KER GALLO de LOUDEAC

10 ménages accueillis en 2023 soit 18 personnes

- 10 Adultes
- 8 Enfants

7 ménages ont intégré le CHRS en 2023 (4 en 2022 et 3 en 2021).

2.2.1 Typologie du public présent sur l'année

PRESENTS DANS L'ANNEE	2023		2022	
	personnes	%	personnes	%
Hommes	3	17%	6	30%
Femmes	7	39%	3	15%
Enfants	8	44%	11	55%
TOTAL	18	100%	20	100%

CONFIGURATION FAMILIALE	2023					2022				
	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes
Isolé	4	40%	4	1	3	3	38%	3	2	1
Isolé + 1 enfant	4	40%	8	1	3	1	13%	2	1	0
Isolé + 2 enfants	2	20%	6	1	1	2	25%	6	1	1
Isolé + 3 enfants	0	0%	0	0	0	1	13%	4	1	0
Isolé + 4 et plus	0	0%	0	0	0	0	0%	0	0	0
Couple	0	0%	0			0	0%	0		
Couple + 1 enfant	0	0%	0			0	0%	0		
Couple + 2 enfants	0	0%	0			0	0%	0		
Couple + 3 enfants	0	0%	0			1	13%	5		
Couple + 4 et +	0	0%	0			0	0%	0		
TOTAL	10	100%	18			8	100%	20		

Nous avons accueilli deux ménages de plus qu'en 2022 mais avec une composition moindre.

Les personnes isolées restent stables, environ 40% du public. Chaque année, nous constatons une augmentation des personnes isolées avec enfants (22% en 2021, 51% en 2022 et 60% en 2023).

Nous n'avons en revanche accompagné aucun couple en 2023.

■ Âges des personnes accueillies

Âges des personnes	2023		2022	
	Personnes	%	Personnes	%
0-17 ans	7	39%	10	50%
18-25 ans*	1	5%	1	5%
26-35 ans	3	17%	3	15%
36-45 ans	4	22%	3	15%
46-55 ans	3	17%	3	15%
56-65 ans	0	0%	0	0%
Plus de 65 ans	0	0%	0	0%
TOTAL	18	100%	20	100%

*enfant majeur

Comme l'année précédente, les ménages accueillis sont principalement des personnes isolées avec enfants. Les enfants sont donc cette année une part importante du public accueilli même s'ils reculent en pourcentage (44% en 2023 et 50% en 2022).

L'accompagnement pour ces ménages avec enfants se situe notamment autour de liens avec la MDD et le service de la PMI, aide à la prise en charge scolaire, orientation et soutien à la parentalité.

En 2022, nous avons noté un léger vieillissement de notre population, avec une augmentation du public âgé entre 46 et 55 ans. En 2023, nous constatons que ce public se maintient dans des proportions similaires (15% en 2022 et 17% en 2023)

■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2023		2022	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Briec	0	0%	0	0%
Autres communes de Saint-Briec Agglo	1	10%	0	0%
LCBC	5	50%	6	75%
Autres communes du département 22	2	20%	2	25%
Autres départements	2	20%	0	0%
TOTAL	10	100%	8	100%

Concernant l'origine géographique des personnes, nous restons avec une majorité des personnes accueillies originaires de Loudéac Communauté Bretagne Centre (50%).

Les orientations de personnes d'autres communes du département (hors St Briec et St Briec agglo) sont restées stables.

Nous constatons également un nouveau phénomène qui est l'arrivée de personnes d'autres départements (20% soit 2 personnes).

Nous avons eu 40% de personnes accueillies qui ne connaissaient pas la ville de Loudéac. Un travail de repérage du territoire a été nécessaire pour faciliter leur insertion.

■ Orientation des ménages

ORIENTATION des MENAGES	2023		2022	
	MENAGES	%	MENAGES	%
MDD	4	40%	3	37%
CMP	0	0%	0	0%
Mission locale	0	0%	0	0%
Autre service public de l'Emploi	0	0%	0	0%
Adalea	2	20%	3	37%
Usager lui-même	2	20%	1	13%
Autre*	2	20%	1	13%
TOTAL	10	100%	8	100%

*115 : 2

Ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

Les orientations ont été réalisées par les mêmes partenaires que l'année passée.

Les orientations de la MdD restent stables aux environ de 40% (37% en 2022). Pour les autres partenaires il y a de légères variations mais elles ne sont pas significatives.

■ Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	2023		2022	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	2	20%	1	12%
< 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	2	20%	2	25%
De 600 à 1 000 €	3	30%	2	25%
Plus de 1 000 €	3	30%	3	38%
TOTAL	10	100%	8	100%

La répartition des montants des ressources est similaire à la répartition de 2022.

NATURE des RESSOURCES	2023		2022	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA socle/Majoré	4	40%	2	25%
RSA + salarie	0	0%	0	0%
Chômage indemnisé	1	10%	2	25%
Indemnités journalières	0	0%	0	0%
Pension Invalidité	0	0%	0	0%
AAH	0	0%	1	13%
Prestations familiales	0	0%	1	13%
Indemnités de stage	0	0%	0	0%
Salaire	3	30%	1	13%
Retraite	0	0%	0	0%
Sans ressources	2	20%	1	13%
TOTAL	10	100%	8	100%

En 2023, nous notons une augmentation des personnes accueillies avec un RSA (40% en 2023 contre 25% en 2022) et une baisse des personnes bénéficiant du chômage indemnisé (10% en 2023 contre 25% en 2022).

D'un autre côté nous observons une augmentation des personnes avec un salaire (30% en 2023 contre 13% en 2022).

2.2.2 Les sorties

7 ménages ont quitté le CHRS en 2023

Les ressources

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée en CHRS		A la sortie du CHRS	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA	4	58%	2	29%
RSA/Majoré	0	0%	1	14%
Chômage indemnisé	1	14%	3	43%
Prestations Familiales	0	0%	0	0%
AAH	0	0%	0	0%
Salaire	1	14%	1	14%
Formation	0	0%	0	0%
Sans ressources	1	14%	0	0%
TOTAL	7	100%	7	100%

MONTANT des RESSOURCES	A l'entrée en CHRS		A la sortie du CHRS	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressources	1	14%	0	0%
< 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	2	29%	3	43%
De 600 à 1 000 €	3	43%	0	0%
Plus de 1 000 €	1	14%	4	57%
TOTAL	7	100%	7	100%

Le travail réalisé pendant l'accompagnement a permis aux ménages entrés sans ressources ou sans indemnités chômage de faire valoir leurs droits

43% des ménages sont sortis en étant indemnisés par Pôle Emploi alors que seulement 14% l'étaient à l'entrée dans le dispositif.

57% des ménages quittent le CHRS avec plus de 1000€ de ressources contre 14% en 2022. Ce pourcentage révèle les possibilités d'emploi qu'offrent le territoire de Loudéac Communauté ainsi que la dynamique de recherche d'emploi des ménages accueillies, les liens avec France Travail et les agences intérim du secteur.

▪ Le logement

La situation des ménages à l'entrée du CHRS

SITUATION des MENAGES	2023		2022	
	MENAGES	%	MENAGES	%
SDF	2	29%	0	0%
Expulsion	0	0%	0	0%
Logement de Fortune	1	13%	0	0%
Hébergé chez un tiers	2	29%	1	20%
Incarcéré	0	0%	0	0%
Hospitalisation	0	0%	0	0%
Autre*	2	29%	4	80%
TOTAL	7	100%	5	100%

*Autre : Hébergés en ALT : 2

Nous relevons, cette année, que 71% des ménages avaient des situations très précaires avant l'entrée en CHRS. Pour 2 ménages, un glissement du dispositif ALT vers le CHRS a été réalisé, avec l'accord des ménages.

La situation des ménages à la sortie du CHRS :

SITUATION DES MENAGES à la SORTIE	2023		2022	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Accès à un logement autonome	4	57%	2	40
-> parc privé	1	14%	0	0%
-> parc public	3	43%	2	40%
-> logement adapté	0	0%	0	0%
Hébergement en structure (ALT, autre CHRS...)	0	0%	0	0%
Hébergement chez un Tiers	0	0%	0	0%
Autre	2*	29%	2**	40%
Situation inconnue	1	14%	1	20%
TOTAL	7	100%	5	100%

2* Autre 2023 : 2 Décès //2** : Autre 2022 : 1 retour au 115 et 1 accès en congrégation religieuse

En 2023, nous avons eu une augmentation du nombre de ménage ayant accédé à un logement autonome. (57% en 2023 contre 40% en 2022). La majorité des sorties s'est effectuée vers le parc public (43%).

2.2.3 Durée de séjour et taux d'occupation

DUREE de SEJOUR	2023		2022	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Moins d'un mois	1	14%	0	0%
De 1 à 3 mois	0	0%	0	0%
De 3 à 6 mois	0	0%	0	0%
De 6 à 9 mois	4	57%	1	20%
De 9 à 12 mois	0	0%	1	20%
Plus de 12 mois	2	29%	3	60%
TOTAL	7	100%	5	100%

La durée moyenne est de 292 jours soit environ 9,8 mois (268 jours en 2022)

La durée de séjour de 57% des ménages est de 6 à 9 mois et 29 % des ménages sont restés plus de 12 mois.

L'augmentation de la durée de séjours en 2023 est à mettre en corrélation avec une offre de logements très tendue sur le secteur de Loudéac, un parc locatif privé avec des tarifs élevés par rapport aux capacités financières des ménages hébergés ainsi qu'à une faible rotation dans le parc social.

Pour les ménages dont la durée de séjour est supérieure à 12 mois, cela est lié :

- A une nécessité de stabiliser les ressources,
- A la difficulté à transmettre les documents administratifs, ce qui retardent l'accès à des logements dans le parc public,
- Au manque de propositions en lien avec à la composition familiale et aux capacités financières adaptées.
- Au temps d'hospitalisation

Le taux d'occupation du CHRS KER GALLO est de 71% en 2023 (113% en 2022).

La baisse du taux d'occupation s'explique car un logement est resté sous scellé de la mi-octobre à fin décembre et par des travaux sur un logement du 1^{er} janvier au 27 mars 2023.

2.3 CHRS CLARA ZETKIN

21 ménages ont été accueillis sur le CHRS Clara Zetkin en 2023 (16 en 2022) soit 60 personnes (46 personnes en 2022).

2.3.1 Typologie du public présent sur l'année

EFFECTIF PRESENT	2023		2022	
	Personnes	%	Personnes	%
Femmes	21	35%	16	35%
Enfants	39	65%	30	65%
TOTAL	60	100%	46	100 %

	2023				2022			
	Ménages	%	Personnes	Femmes	Ménages	%	Personnes	Femmes
Isolé	3	14%	3	3	3	19 %	3	3
Isolé + 1 enfant	4	19%	8	4	1	6 %	2	1
Isolé + 2 enfants	8	38%	24	8	8	50 %	24	8
Isolé + 3 enfants	5	24%	20	5	3	19 %	12	3
Isolé + 4 et plus	1	5%	5	1	1	6 %	5	1
TOTAL	21	100%	60	21	16	100 %	46	16

En 2023, nous avons accueilli et accompagné 5 ménages de plus qu'en 2022 soit 14 personnes supplémentaires. La part des enfants reste identique à l'année précédente. Les ménages les plus représentés sont toujours les femmes isolées avec deux enfants.

La part de femmes isolées sans enfant accueillies est à nouveau assez faible (14%). Cela n'est en revanche pas représentatif de la demande car nous savons via le SIAO que les demandes pour les femmes seules sont importantes. Nous ne disposons que d'un logement prévu pour femme isolée sur le collectif sécurisé et potentiellement d'un logement en diffus.

■ Âges du public accueilli

Âges des adultes

Âges des adultes	2023		2022	
	Personnes	%	Personnes	%
18-25 ans	1	5%	0	0 %
26-35 ans	5	24 %	4	25%
36-45 ans	12	57%	11	69 %
46-55 ans	3	14%	1	6%
56-65 ans	0	0%	0	0 %
Plus de 65 ans	0	0%	0	0%
TOTAL	21	100 %	16	100 %

Les femmes accueillies au CHRS Clara Zetkin ont principalement entre 36 et 45 ans. Seule une femme de 18 à 25 ans a été accueillie en 2023. Elle avait 23 ans. Cela fait plusieurs années que nous constatons que nous n'accueillons que peu de femmes de cette tranche d'âge. A voir si cela se confirme en 2024.

Les tranches d'âges des femmes accueillies restent sensiblement identiques à 2022.

Ages des enfants	2023		2022	
	Personnes	%	Personnes	%
Moins de 3 ans	10	26%	2	7%
3-6 ans	9	23%	11	36%
6-12 ans	13	33%	9	30%
12-17 ans	5	13%	6	20%
+ 18 ans	2	5%	2	7%
TOTAL	39	100 %	30	100 %

Au titre des violences conjugales, le CHRS Clara Zetkin peut accueillir des femmes enceintes et avec des enfants de moins de trois ans. Il s'agit d'un positionnement qui a été pris par le Conseil Départemental et par la DDETS en 2022. La possibilité d'accueillir ces femmes dans le cadre d'un hébergement et d'un accompagnement spécifique est primordial d'autant plus que nous savons que la grossesse est un facteur de risque.

Ainsi, en 2023, 10 enfants de moins de 3 ans ont été accueillis dont un qui est né au cours de la prise en charge CHRS.

La présence d'une TISF (Technicienne en Economie Sociale Familiale) au sein de l'équipe est un soutien supplémentaire pour permettre aux femmes de travailler la parentalité.

■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2023		2022	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Brieuc	16	76%	10	63 %
Autres communes de Saint-Brieuc Agglo	1	5 %	1	6%
CIDERAL	0	0%	0	0%
Autres communes du département 22	3	14%	3	19%
Autres départements	1	5%	2	13 %
TOTAL	21	100 %	16	100 %

Les femmes et enfants accueillis au CHRS Clara Zetkin sont pour les $\frac{3}{4}$ issus du territoire de Saint Brieuc.

L'accueil de familles issues d'autres département que les Côtes d'Armor reste en marge : 1 famille en 2023.

Orientation des ménages vers le SIAO

ORIENTATION DES MENAGES	2023		2022	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Travailleur Social	1	5%	2	13 %
MDD	1	5%	2	13 %
SPIP	0	0%	0	0 %
Autres TS	0	0%	0	0 %
SIAO	9	43%	6	38%
ADALEA (AEF, service RSA...)	7	33%	5	31%
Usager lui-même	0	0%	0	0%
115	2	10%	1	6%
Autre*	2	10%	2	13%
TOTAL	21	100 %	16	100 %

*Autres (hors ADALEA) : 1 MDD. 1PE+SALAIRE+PA, 1 Aide à l'insertion sociale

Ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

Les femmes sont majoritairement orientées vers le SIAO par un autre service d'Adalea.

Il est important de rappeler que l'orientation interne des femmes arrivant sur l'urgence (AEF, ALT urgence FVVC...) vers une demande SIAO est systématique.

Une professionnelle du CHRS Clara Zetkin a un temps dédié aux évaluations SIAO à destination des femmes victimes de violences conjugales.

■ Le logement

	2023		2022	
	NOMBRE DE MENAGES		NOMBRE DE MENAGES	
Logement conjugal	4	19%	3	19%
Hébergé chez un tiers	5	24%	4	25%
Hospitalisation	0	0%	0	0%
Hébergé en CHRS	0	0%	0	0%
Hébergement d'urgence	9	43%	8	50 %
En logement autonome	0	0%	0	0 %
Autres*	3	14%	1	6%
TOTAL	21	100 %	16	100 %

*Autres : Sans logement : 1 – Expulsion : 1 – Situation inconnue : 1

Depuis plusieurs années, nous relevons une part importante de femmes et enfants en hébergements d'urgence (HU) avant d'être accueillis au CHRS Clara Zetkin. Cela s'explique par le développement d'HU dédiés aux femmes victimes de violences et à leurs enfants. Ces situations d'accueil dites en « urgence » durent souvent au vu des délais d'attribution du SIAO Insertion et/ou des bailleurs sociaux.

■ Les ressources

- Les ressources à l'entrée en CHRS

NATURE des RESSOURCES	2023		2022	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA (y compris complété par des prestations familiales)	9	43%	7	43%
RSA + salaire	1	5%	0	0%
Chômage indemnisé	1	5%	2	13%
Indemnités Journalières	2	9%	2	13%
AAH	1	5%	1	6%
Prestations familiales (dont congé parental)	1	5%	1	6%
Salaire	2	9%	0	0 %
Sans ressource	3	14%	3	19%
Autres ressources	1	5%	-	-
TOTAL	21	100 %	16	100 %

Autres ressources : Aide à l'insertion sociale

MONTANT des RESSOURCES à l'entrée en CHRS	2023		2022	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	3	14 %	3	19%
< 300 €	1	5%	0	0%
De 300 à 600 €	3	14 %	2	13%
De 600 à 1 000 €	8	38 %	7	44%
Plus de 1 000 €	6	29 %	4	25%
TOTAL	21	100 %	16	100 %

Les femmes et enfants de toutes catégories socio-professionnelles peuvent être concernés par un besoin de mise à l'abri et d'accompagnement en lien avec les violences conjugales.

Cependant, tout comme les années précédentes, nous remarquons que la majorité des femmes accueillies au CHRS Clara Zetkin sont bénéficiaires du RSA ce qui correspond à des montants allant de 600 à 1000€.

En 2023, 3 femmes étaient sans ressource au moment de leur entrée. Cette situation est souvent à mettre en lien avec des démarches en cours pour l'ouverture de droits ou des situations économiques où l'ex conjoint percevait seul les ressources. D'autre part, 3 femmes percevaient un salaire. L'insertion professionnelle peut être un domaine travaillé dans le cadre de l'accompagnement global proposé en CHRS.

2.3.2 Les sorties

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA (y compris complété par des prestations familiales)	4	34%	5	42%
RSA + salaire	0	0%	1	8%
RSA majoré	1	8%	0	0%
AAH	0	0%	1	8%
Indemnités journalières	1	8%	0	0%
Chômage	1	8%	0	0%
Prestations familiales (dont congé parental)	0	0%	0	0%
Salaire	2	17%	4	34%
Sans ressource	3	25%	0	0%
Autre ressources	0	0%	1**	8%
TOTAL	12	100 %	12	100 %

** pension alimentaire

MONTANT des RESSOURCES	2023			
	A leur entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	2	17%	0	0%
< 300 €	1	8%	0	0%
De 300 à 600 €	1	8%	2	17%
De 600 à 1 000 €	5	42%	3	25%
Plus de 1 000 €	3	25%	7	58%
TOTAL	12	100 %	12	100 %

L'accompagnement global CHRS et notamment autour de l'ouverture de droits en lien avec le statut de famille monoparentale ou par l'accès à l'emploi/la formation permet aux femmes accueillies une augmentation de leurs ressources ce qui facilite l'accès au logement autonome.

L'accompagnement individuel mais aussi les actions collectives développées permettent de soutenir les femmes dans la reprise de confiance en elles et dans de nouveaux projets. Les enfants peuvent également être accueillis les mercredi après-midi sur les ateliers « Histoire de dire », permettant de les prendre en compte comme victimes des violences intrafamiliales vécues.

■ Le logement

SITUATION des ménages à la SORTIE	2023		2022	
	Ménages	%	Ménages	%
Accès à un logement autonome	10	83%	6	86%
-> parc privé	0	0 %	1	14%
-> parc public	9	75%	5	71%
-> logement adapté	1*	8 %	0	%
Hébergement chez un Tiers	1	8%	0	%
Retour au domicile	1	8%	0	%
Autres*	0	17%	1	14%
Situation inconnue	0	0%	0	0%
TOTAL	12	100 %	7	100 %

Le partenariat avec les bailleurs sociaux, notamment dans le cadre de la capacité à habiter et des rencontres régulières, facilite les sorties de CHRS vers des logements du parc public. Nous comptabilisons 10 accès à un logement autonome en 2023 dont 9 concernent le parc public.

Une sortie concerne un accès à du logement adapté. Il s'agit d'une femme seule pour laquelle le dispositif familles gouvernantes proposé par l'UDAF était adapté. L'évaluation a pu se faire du fait de l'accompagnement en CHRS et des besoins, des difficultés et potentialités de Mme qui se sont révélés tout au long de son parcours.

Une autre sortie est liée à un retour au domicile. Il s'agit de situations pour lesquelles nous rappelons à la femme concernée que notre porte reste ouverte et que nous restons disponibles si elle en a besoin. Le départ du domicile conjugal est une étape difficile et il arrive que les choses se fassent en plusieurs étapes. Nous respectons la décision prise par la femme.

Une femme a quitté le CHRS pour un hébergement chez un tiers : du fait de plusieurs manquements au règlement de fonctionnement, son contrat de séjour n'a pas été renouvelé.

2.3.3 Durée de séjour et taux d'occupation

DUREE de SEJOUR	2023		2022	
	Ménages	%	Ménages	%
Moins d'un mois	0	0%	0	0 %
De 1 à 3 mois	0	0%	1	14 %
De 3 à 6 mois	1	8%	1	14 %
De 6 à 9 mois	2	17%	0	0%
De 9 à 12 mois	2	17%	1	14 %
Plus de 12 mois	7	58%	4	57%
TOTAL	12	100 %	7	100 %

La durée moyenne de séjour est de 461 jours soit environ 15 mois en 2023 (elle était de 459 jours soit environ 15 mois en 2022).

Plus de la moitié des femmes ayant quitté le CHRS Clara Zetkin au cours de l'année y sont restée plus de 12 mois. Cette durée aura été nécessaire pour permettre une entrée en logement autonome dans des conditions pérennes.

Le taux d'occupation du CHRS Clara ZETKIN est de 84% en 2023 (93% en 2022).

Le taux d'occupation est de 80 % en hébergement éclaté et de 90 % sur le collectif.
Nous avons dû bloquer des logements au cours de l'année en raison de travaux.

4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES

En CHRS, nous accompagnons les personnes sur un temps défini ; un contrat de 6 mois renouvelable une fois. Nous avons l'obligation d'établir dans le mois suivant l'entrée la demande d'allocation logement, de poser par écrit le projet personnalisé sous deux mois et de faire un bilan au cinquième mois. Ces obligations rythment nos accompagnements. Les travailleurs sociaux accompagnent plusieurs personnes et doivent gérer leurs temps en fonction des priorités de chaque situation et notamment des différentes entrées et départs qui demandent plus de temps d'accompagnement afin qu'ils puissent se faire dans de bonnes conditions.

Lors de l'arrivée des personnes, il leur faut un temps pour souffler et découvrir leur nouvel environnement. Nous profitons de cette période pour nouer une relation de confiance et commencer un état des lieux de la situation avec la personne accueillie. Puis il faut commencer à travailler avec la personne sur son projet. L'objectif étant de l'accompagner vers l'autonomie, cette dernière doit être actrice de son parcours. Les personnes accueillies ont souvent besoin de temps pour faire les choses.

Souvent des pièces telles que la carte d'identité ou l'avis d'imposition manquent, des actualisations peuvent manquer, des courriers pas lus ou pas reçus car les changements d'adresses n'ont pas été faits... L'état des lieux de la situation est une étape primordiale afin de prioriser, avec la personne, les actions. Cette étape peut prendre du temps car les personnes accueillies ne vont pas s'inquiéter tout de suite d'un changement, d'un retard ou de ne pas avoir de nouvelles d'un organisme auprès duquel elles ont entamé des démarches.

Nous accompagnons les personnes mais ne faisons pas les choses à leur place. Il faut donc qu'elles se mobilisent pour mettre à jour leur situation soit seules ou après un délai, nous sollicitent pour que nous les accompagnions auprès des différents organismes (CAF, CPAM, France Travail...). Pour certaines personnes, la dématérialisation des services publics est un frein car elles ne maîtrisent pas l'informatique et les actualisations régulières en ligne sont compliquées. Le référent social doit être vigilant à construire avec la personne des outils pour l'aider à toujours avoir accès à ses codes confidentiels et mot de passe, travailler un échéancier, un calendrier mensuel ou à la semaine pour minimiser les oublis et lui redonner de l'autonomie.

Quand les démarches administratives ne sont pas faites dans les délais, le traitement des demandes est souvent plus long. Par exemple un avis d'imposition peut mettre jusqu'à 6 mois pour être édité.

Après l'état des lieux, nous travaillons le projet personnalisé qui permet de fixer des objectifs aux personnes accompagnées et de s'inscrire dans une temporalité. Il permet d'aborder d'autres démarches qui ne sont pas envisageables d'emblée car elles nécessitent d'évaluer les capacités et incapacités de la personne, ainsi que l'établissement de la relation de confiance. Les personnes accueillies vont travailler sur des questions d'acceptation d'aides extérieures qui sont souvent perçues comme stigmatisantes et qui nécessitent parfois de faire le deuil d'un statut antérieur, de travailler sur ses représentations. Il faut responsabiliser la personne sur ses choix, tout en explicitant les avantages et les inconvénients qui peuvent en découler afin qu'elle se positionne en sujet qui réfléchit et agit par lui-même. Par exemple, une demande de mise sous protection ou une demande d'allocation adulte handicapé nécessite un délai de conscientisation de sa situation par la personne accueillie et un délai d'acceptation avant qu'elle entame les démarches. Une fois la demande effectuée, il y a encore le délai de traitement (ex : 6 à 8 mois pour une demande d'AAH)

Chaque situation est unique avec un parcours et un passif différent. Certaines personnes sont prêtes à travailler sur leur passé, d'autres non. Nous nous adaptons à leur rythme et aux difficultés qu'elles peuvent avoir (troubles anxieux et/ou d'addiction, incapacité à se projeter dans l'avenir...). Ces facteurs impactent le pouvoir d'agir de la personne accueillie et vont avoir des conséquences sur le temps nécessaire pour réaliser des démarches ainsi que sur l'accompagnement proposé.

Enfin, en cours d'accompagnement, des événements peuvent survenir et stopper la dynamique de travail mise en place avec la personne accueillie (dépense imprévue, découverte d'un problème de santé, condamnation de justice, arnaque financière...). Il faut réajuster les objectifs et gérer ce que les déconvenues génèrent en déception, remise en cause.

Le parcours des personnes est aussi dépendant de facteurs extérieurs tels que les délais d'attribution des logements sociaux qui s'allongent. De fait, aujourd'hui en cas d'attribution, il est difficile de différer la sortie même si les étayages ne sont pas encore mis en place (mesure de protection, SAVS, ...). Nous essayons toujours de travailler des relais mais si ce ne sont pas des mesures relevant de l'aller vers ou contractuelles il peut y avoir un arrêt de suivi par certaines personnes, ce qui augmente le risque de retour à la précarité ultérieurement.

Il y a encore quelques années, le recours DALO était une pratique à la marge en CHRS car nous arrivions à trouver avec les bailleurs un logement dans un délai raisonnable. Aujourd'hui, au regard de la pénurie de logement, nous recourons quasi systématiquement dès les 6 mois d'hébergement à ce recours.

Nous constatons que les situations se complexifient dans chaque domaine du projet individualisé (logement/budget, santé, insertion professionnelle/mobilité, parentalité etc.). D'un côté en raison de problématiques sociales (le manque de maîtrise de l'informatique, de la langue française, mais également de troubles psychiques diagnostiqués ou non, ...) et de l'autre, une réalité socio-économique compliquée (crise du logement, inflation...). Au cours de l'accompagnement, la situation va pouvoir évoluer rapidement, stagner ou régresser en fonction des événements. La temporalité des personnes va également évoluer. Certaines personnes peuvent rester attentistes un temps puis quand arrive la fin d'accompagnement, réagir et vouloir tout faire tout de suite. D'autres, vont être très motivées au début puis peuvent se démobiliser suite à un événement imprévu. Le travailleur social doit s'adapter aux besoins, aux attentes et aux urgences des personnes tout en les accompagnant vers l'autonomie, en respectant les obligations du financeur et en prenant en compte les délais de traitement des différentes demandes qui peuvent être faites.

L'obligation de résultat en six mois à un an met une pression à la personne et à son référent. Il s'agit de réussir à prioriser les objectifs réalisables dans le temps imparti et poser les jalons de la suite du parcours hors CHRS sans que cela n'entraîne de rupture.

Le travail de partenariats peut faire diminuer les délais d'attente de réponse mais devient de plus en plus nécessaire. En effet, plus on s'approche de la fin de l'hébergement, plus les partenaires doivent être identifiés comme relai afin d'éviter des ruptures de parcours.

« Toutefois, cela devient de plus en plus difficile. Les temps de l'usager, du professionnel et de l'institution se croisent et les temporalités se durcissent à l'intérieur de chacun de ces groupes. Une tension s'exprime entre temps idéal professionnel et temps social réel, entre le temps des tâches administratives et le temps consacré à l'intervention professionnelle elle-même, entre les contraintes temporelles de l'institution et le temps des usagers, entre le temps contraignant des législations et l'évolution temporelle des situations sociales. Il y a de plus en plus « captation » du temps humain. »

Brigitte Bouquet

Vie Sociale – n° 4/2011P182

CLARA ZETKIN

Témoignage de Mme B ayant quitté le CHRS au 27/09/2023 :

« L'être humain n'est pas toujours vrai heureusement qu'on ne voit pas son cœur avec les yeux physiques.

Mais moi aujourd'hui j'aurais voulu que vous voyiez le mien, à quel point je suis heureuse et fière de la personne que je suis aujourd'hui.

Les mots ne suffisent pas quelquefois pour dire merci, je vous dis merci à vous personnellement et merci Adalea. »

6. RESSOURCES HUMAINES

Temps consacré à la formation dans le cadre du plan de développement des compétences :

Le temps consacré à la formation dans le cadre du plan de développement des compétences s'élève à **168 heures**

Formation	Organisme	NB salarié	NB heures
Accompagner les personnes à l'ère du numérique	FAS	1	14
La posture professionnelle	ASKORIA	2	14
OMEGA Gestion des états de crise	IRAP SANTE	2	56
PSSM premiers secours en Santé mentale	SANTE MENTALE France	1	14
Syndrome de Diogène	EPSILON MELIA	3	42
WORD Perfectionnement	CCI 22	2	28
Total général		11	168

Temps consacré à la formation hors plan de développement des compétences :

Le temps consacré à la formation hors plan de formation se monte à **221 heures**

Formation	Organisme	Nb salarié	Nb heures
Analyse de pratique professionnelle	ASKORIA	5	36
Gestes et postures Accord senior	Formateur interne MENGUY Véronique	2	14
INTERVENTION Gestion des plaintes et réclamations	ASKORIA	3	21
Recyclage Habilitation électrique	APAVE	2	21
Médiation active à l'emploi en structure AHI	FAS	3	66
Prisme - précarité et santé mentale Orspere - Samdarra	PRISME	1	14
Recyclage Formateur SST	AFSET	1	21
SST recyclage	Formateur interne MENGUY Véronique	4	28
Total général		21	221

Le temps total consacré à la formation en 2023 est de **389 heures**

L'accueil de stagiaires :

Les CHRS ont été le terrain d'étude de 2 stagiaires :

- 1 éducatrice DE Educateur Spécialisée– ASKORIA
- 1 Technicienne de l'intervention sociale et familiale – Lycée Jean Moulin

7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Comme l'ensemble des dispositifs de l'association, les CHRS bénéficient d'un socle partenarial historique et couvrant l'ensemble des thématiques pouvant être abordées avec les personnes accompagnées.

Pour le socle commun recensé :

- Les travailleurs sociaux des Maisons du Département (travailleurs SASP, infirmières, ...)
- Les bailleurs sociaux : le CHRS est intégré à l'outil « Capacité à habiter » qui permet d'aborder avec l'accord des personnes leurs situations lors de rencontres mensuelles auprès des bailleurs publics (TAH et BSB notamment). Ces rencontres permettent la présentation des demandes et le suivi des situations en cours afin d'ajuster au mieux la prestation du logement.
- Addictions France
- La CAF, la MSA
- Les caisses de retraite
- Les CCAS et CIAS
- Les associations mandataires du département : ACAP22, APM, UDAF
- La Banque de France
- Les organismes bancaires
- Action Logement
- Les Fournisseurs d'énergies
- L'ADIL
- Le réseau lié à l'emploi et à la formation : Pôle emploi, mission locale, association intermédiaires, centres de formation, chantiers d'insertion, le CIDFF.
- Le réseau associatif caritatif : les restaurants du cœur, la Croix-Rouge, le Secours Catholique, le Secours Populaire, l'APF, Saint-Vincent de Paul...
- La CPAM.
- Le réseau santé : centres hospitaliers, hôpitaux et cliniques psychiatriques, Association Addictions France, PASS, Equipes Mobile Précarité et Psychiatrie, Fondation Bon Sauveur, Dispositif d'Appui et de Coordination, la MDPH...
- Le réseau justice : SPIP, Maison d'Arrêt, ADAJ...
- Le réseau d'associations sportives, culturelles et de loisirs, Culture Zâtous
- Les centres sociaux

Depuis Décembre 2021, une convention de partenariat a été signée entre l'Association Addictions France et Adalea dans le but de favoriser une meilleure prise en charge des personnes accueillies en CHRS consommant des substances psychoactives. Les objectifs sont d'instaurer un contact avec des résidents ne recourant pas spontanément au CSAPA, de mettre en place des consultations avancées et d'instaurer un lien entre le CSAPA et le CHRS.

Un IDE du CSAPA propose, dans ce cadre, des consultations avancées se déroulant soit au sein des CHRS soit en visite à domicile. En 2023, 83 rendez-vous ont été posés pour 53 honorés. Il a été repéré que souvent, les rendez-vous non honorés ont lieu en début d'accompagnement, le temps que la relation de confiance se crée.

Ce partenariat permet également de développer l'interconnaissance entre nos deux associations mais aussi à l'infirmier d'intervenir en appui aux professionnels, sur des temps d'échanges et de réflexions lors de ses permanences sur site.

8. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE ET PLAN D'ACTIONS

Défini pour la période 2020-2025, le Projet Associatif d'Adalea est un document fédérateur, fruit d'une concertation entre administrateur.rice.s, bénévoles d'actions et salarié.e.s définissant la stratégie de l'association pour les années à venir. Il constitue une véritable boussole qui guide son action à travers :

- 5 valeurs socles : la solidarité, la tolérance, le respect citoyen de tout individu, la confiance en la personne ;
- 1 ambition : *Adalea, un acteur majeur de l'inclusion en Bretagne*
- 5 visions
- 10 engagements.

Par déclinaison du projet associatif, le projet de service représente l'outil pour réinterroger le dispositif/action porté.e par l'association en posant les principes d'actions, les orientations stratégiques pour les années à venir, en cohérence avec le calendrier, l'ambition, les visions et engagements du projet associatif. Défini en 2021 avec la participation active des parties prenantes du service, il permet ainsi de rendre lisible les missions, les modes d'organisation et de fonctionnement et de définir les objectifs en matière de qualité de prestations/services rendus.

Son élaboration s'inscrit en articulation avec les évaluations interne et externe avec l'intégration des axes de progrès, identifiés lors de l'évaluation interne validée en 2020, dans le plan d'actions adossé au projet de services.

Les CHRS ont été soumis en 2023 à l'évaluation externe réalisée par le cabinet Eteveal. Cette évaluation a mis en lumière une pleine satisfaction des personnes accompagnées, une qualité de l'accueil/accompagnement, un engagement des professionnels et de la gouvernance, une organisation bien traitante et respectueuse du cadre d'intervention. Quelques axes d'amélioration ont été relevés sur lesquels Adalea s'investit dès aujourd'hui :

- La formalisation du traitement des plaintes et réclamations. Une démarche mobilisant professionnels représentatifs des pôles de l'association est active pour définir un outil de recueil et un process de traitement. Ce process sera effectif dès 2024 ;

- L'organisation de conseils à la vie sociale pour les CHRS sachant que des groupes d'expressions existent ;
- L'extension du plan de gestion de crise à l'ensemble des risques au-delà des risques sanitaires.



Priorité et axes de progrès identifiés en 2021 (nom de la fiche action)	Axe de progrès identifié via l'évaluation interne (à cocher si oui)	Objectifs et attendus	Réalizations au 31.12.2023	Perspectives 2024
Travailler la communication auprès des personnes de l'orientation à l'entrée en CHRS	<input type="checkbox"/>	<p>S'assurer que les personnes comprennent et adhèrent à l'accompagnement proposé et au règlement de fonctionnement</p> <p>Avoir un lien systématique avec la direction du pôle lors de l'entrée et non seulement lorsque problème.</p>	<p>Expérimentation d'un entretien, non-systématique, « personne accueillie/référent éducatif/chef.fe de service » à l'entrée dans le dispositif. La mise en place des entretiens de pré-entrée, permettant un temps de réflexion à la personne, est plus complexe car bien souvent les personnes sont dépourvues de logement et sont dans la demande d'une entrée rapide.</p> <p>Mise en place d'un groupe de travail à l'échelle associative pour travailler la gestion des plaintes et des réclamations.</p> <p>Reprise des temps d'expression dans le cadre des « temps mensuels ».</p>	<p>Imaginer de nouvelles pratiques pour poursuivre l'amélioration de la dimension accueil lors d'une arrivée</p> <p>Mettre en place à échéance régulière les temps d'expression.</p>
Développer et adapter nos moyens auprès des publics les plus marginalisés	<input type="checkbox"/>	Pouvoir intégrer un professionnel du champ de la santé dans l'accompagnement (permanence CSAPA au sein des CHRS)	Intégration d'un professionnel du champ de la santé dans l'accompagnement (permanences CSAPA au sein des CHRS)	Mise en place d'un soutien psychologique pour les personnes en situation de grande précarité dans les CHRS et HU par la Fondation Saint Jean de Dieu.
Développer de nouvelles actions innovantes et en lien avec les besoins de nos publics	<input type="checkbox"/>	Développer les moyens d'accompagnement du service : remettre en place les actions collectives	Proposition d'actions collectives : repas partagés, chantier renouer, nettoyage des plages, fête de l'été et de Noël avec le centre social, ateliers bois, accompagnement au CRPA (Conseil Consultatif des Personnes Accueillies), ateliers enfants, gym douce, sorties familiales ...	<p>- Développer/Adapter les actions collectives aux souhaits et besoins des personnes accompagnées.</p> <p>- développement d'un plan d'action 2024 associatif visant à favoriser le pouvoir d'agir des personnes accueillies/accompagnées</p>
Travailler la réflexion et la communication en équipe		Monter en compétences et en organisation du travail en équipe : travailler la communication en équipe, pouvoir réfléchir en équipe autour de situation et sortir de l'urgence	Expérimentation de réunions d'équipes centrées sur les situations afin que chacune d'elles soient évoquées régulièrement et permettre un même niveau d'information aux différents professionnels de l'équipe.	
Développer de nouvelles actions innovantes et en lien avec les besoins de nos publics		Permettre à chaque personne hébergée de s'équiper de manière adaptée lors de la sortie vers le logement	Mise en œuvre du « Pass logement » pour favoriser l'accès au logement autonome dans de bonnes conditions.	Fusion des dispositifs internes « Pack-installation » et « Pass logement » pour une meilleure lisibilité et équité de traitement. Recherche de nouveaux fonds mécénats.

9. PERSPECTIVES 2024

- Mettre en œuvre les actions prioritaires définies dans le cadre du projet de service.
- Continuer le travail en partenariat étroit avec le secteur de la santé mentale, les besoins grandissant sur les publics accueillis. Expérimenter les permanences avec la Fondation saint Jean de Dieu
- Maintenir dispositif EMAH (Emploi d'Abord) en lien avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité et les associations du secteur de l'AHJ du Département (AMISEP, Maison de l'Argoat, Noz Deiz, Adalea) afin de maintenir la dynamique autour de l'emploi au sein des CHRS.
- Répondre à des appels à projets de fondation afin de trouver des financements permettant de soutenir l'entrée en logement des personnes accompagnées.